

CHARTRE RSO

de la CGSS Réunion

L'Assurance Maladie porte des valeurs universelles de solidarité, d'égalité et de justice sociale. Elle s'inscrit dans la responsabilité sociétale des organisations (RSO), définie comme la contribution des organismes au développement durable: responsabilité environnementale, sociale et économique. C'est dans cette même ligne directrice que la CGSS signe la charte qui conforte ses engagements en faveur de la RSO et s'implique au quotidien au travers de gestes, d'actions, de décisions.

Nos 10 engagements pour la RSO

01 Inscrire la RSO dans notre stratégie grâce à un pilotage adapté

par nomination d'un chef de projet développement durable, tenue d'un comité de pilotage RSO

02 Accompagner notre démarche RSO par une communication active

de valorisation des actions et des résultats en interne et en externe, de présentation de la charte RSO aux salariés et de réaffirmation de l'image d'un organisme « responsable »

03 Sensibiliser et responsabiliser nos salariés, notamment grâce à la formation

sur des thèmes tels que l'égalité des chances et l'égalité de traitement, la diversité, la gestion des âges

04 Favoriser le dialogue et le partage de bonnes pratiques avec nos partenaires internes et externes

par association des partenaires sociaux et du service santé au travail ; par coopération et partenariat avec les collectivités, les associations, les entreprises locales ; en participant aux manifestations locales

05 Assurer la santé et la sécurité de tous nos salariés

par identification et prévention des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, postures et environnement de travail) ; par mise en sécurité des locaux et en facilitant l'accès ; en aménageant les postes de travail ; en formant des secouristes sauveteurs du travail ; en appliquant le protocole d'accord sur la santé, sécurité et conditions de travail ; partenariat avec le service santé au travail (prévention grippe, aide au sevrage tabagique, prévention du diabète, prévention de l'obésité...)

06 Veiller à la diversité à l'embauche et à l'égalité de traitement de nos salariés

- en appliquant les textes en vigueur : protocole d'accord emploi des seniors et gestion des secondes parties de carrière / Contrat Génération, protocole d'accord égalité professionnelle hommes-femmes, protocole d'accord RSE (Responsabilité sociale de l'employeur) ;
- en recourant à des outils et des partenariats : intégration du personnel en situation de handicap temporaire ou permanent ; partenariat avec les opérateurs locaux de l'emploi

07 S'engager en faveur de la mobilité durable

avoir recours à une flotte automobile « propre », respectueuse des normes environnementales en vigueur ; développer des formations et communications à distance (visioconférence, e-learning, conférence téléphonique...) ; promouvoir des téléservices

08 Limiter l'empreinte de notre activité sur l'environnement

par des actions sur les consommations de papier

09 Mener une politique d'achat responsable

par insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés et commandes, référence aux labels

10 Évaluer l'efficacité de nos actions

par ajustement du plan d'actions RSO

Charte signée le 9/12/2014 par M. Christophe MADIKA

Pour le Directeur
Le Directeur-Adjoint
Chargé de la Santé

Jean-Xavier BELLO

GOUVERNANCE SOCIAL VIE LOCALE ENVIRONNEMENT ECONOMIE

